

## Séance du 5 Avril 1952

L'an mil neuf cent cinquante-deux, le cinq avril à 21 heures, le Conseil Municipal de la Ville de Montrejeau s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean, Bertrand Fufé, Maire.

Étaient présents :

M. M. Arnaud - Fujan - Dubouché - Lagardelle - Olliac - Babie - Verdier - Courme - St. Blancat - Girabert - Barthe - Scyrt - Soc. Eau - Bourdel - Sandine - Fages.

M. de Lassus, absent excusé avait donné procuration à M. Girabert  
M. Bouché, " " " " " " " " M. Em. Estelle.

Absent non excusé

M. Lagoutte.

Après lecture, le procès verbal de la séance précédente est approuvé sans observation.

### 1°/ - Distribution d'eau potable

Le Maire rend compte à l'Assemblée que conformément aux décisions prises, il a eu une entente avec M. Courmont, Ingénieur Conseil qui pourrait être chargé d'établir l'avant-projet des installations publiques d'adduction d'eau.

D'avis de ce technicien est qu'il paraît indiqué d'établir une étude générale de distribution rationnelle dans toute la commune, ce serait dans cet ensemble que pourraient s'intégrer les diverses réalisations successives que l'on pourrait poursuivre dans la limite des possibilités financières.

Il est à peu près certain que la conduite maîtresse destinée à l'alimentation du Syndicat Intercommunal passera à Montrejeau 1953.

Le bassin actuel pourrait donc être alimenté aussitôt par l'eau en provenance de la montagne.

Ce résultat étant acquis, une première tranche de travaux serait à réaliser pour améliorer la déplorable situation actuelle.

Il y aurait lieu de construire le nouveau bassin qui sera relié à la conduite syndicale et de rendre le réseau actuel tributaire de cet ouvrage par une canalisation appropriée; cependant, il faut craindre les effets d'une pression trop forte dans nos canalisations vétustes et, pour y parer, on intercalerait un appareil de mise charge faisant en ville une pression légèrement supérieure à celle actuelle, sans plus pour l'instant.

L'Ingénieur Conseil préconise que nous demandions au Syndicat de la Barousse que le raccordement à notre réservoir soit élastique.

dès l'arrivée de la conduite maîtresse à Montéjeau.

A l'unanimité, le Conseil est d'accord et autorise le Maire à entreprendre toutes démarches utiles en ce sens.

### 2°. Tout à l'égout

Le Maire rappelle les déplorables conditions dans lesquelles s'effectue l'évacuation des eaux usées sur le territoire urbain.

Il faut mettre un terme à cette situation et envisager pour l'avenir prochain, la pose d'un réseau d'égouts évacuant les eaux usées et ménagères préalablement traitées, à la Garonne.

Le M. R. U. fait en général dresser à cet effet, pour être annexé au plan d'urbanisme, un avant-projet complet d'assainissement aux villes qui en font la demande.

Le Maire indique qu'il y aurait lieu de poser la question à Monsieur l'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme en le priant de présenter favorablement cette requête à M. le Ministre.

L'étude pourrait être confiée à M. Sumons, Ingénieur-Conseil à Toulouse, possédant de nombreuses références dans cette technique et spécialiste de la question.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :  
- Décide de demander à M. l'Inspecteur Départemental de l'Urbanisme de proposer à M. le Ministre l'établissement d'un avant-projet complet d'assainissement pour la ville de Montéjeau.

Désigne M. Sumons, Ingénieur Sanitaire pour élaborer cet avant-projet.

### 3°. Taxe sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés.

Le Maire communique au Conseil une lettre de M. le Préfet de la H<sup>e</sup> G<sup>ne</sup> faisant suite à la délibération du 15.12.1951, par laquelle le Conseil Municipal a voté la création de la taxe de compensation sur les locaux inoccupés ou insuffisamment occupés. M. le Préfet fait connaître qu'après étude, il a transmis le dossier à M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme pour décision; que ce dernier paraît peu favorable à l'institution de cette taxe, car il objecte que la commune n'a subi entre les recensements de 1936 et de 1946 qu'une augmentation de 63 habitants, et que par suite l'application de cette taxe ne s'impose pas de manière évidente.

D'autre part, la perception de cette taxe présente peu d'intérêt mais des difficultés d'application très grandes.

Pour ces raisons, sa création semble inopportune à M. le Ministre intéressé.

Dans ces conditions, M. le Préfet demande au Maire de soumettre à nouveau cette question au Conseil Municipal en demandant à l'Assemblée, si elle entend maintenir la position adoptée lors de la réunion du 15.12.1951.

M. Arnaud ayant demandé la parole, déclare que malgré les arguments de l'Administration Supérieure, il n'en reste pas moins que des familles sont logées dans des conditions pitoyables, alors que de grands immeubles sont vides ou occupés par des personnes seules.

Dans ces conditions, il propose le maintien de la décision prise par le Conseil Municipal, c'est-à-dire l'application de la Taxe.

M. Fujan déclare partagé l'avis de M. Arnaud ainsi que M. M. S<sup>t</sup> Blancat et Barbé.

La question du maintien de la décision est mise au vote et donne le résultat suivant :-

Pour \_\_\_\_\_ 12 voix.

Contre \_\_\_\_\_ 6

Absentions \_\_\_\_\_ 2.

Ont voté contre : M. M. Girabent - de Lassus - Eau - Sicile - Bouche - Loo - et Bourdel.

Se sont abstenus : M. Beyret - et Lagardelle.

Le maintien de la taxe est décidé.

#### 4° - Aménagement de l'Hotel des Finances

Le Maire communique à l'Assemblée la lettre de M. le Directeur Départemental des Domaines et du Timbre du 22.3.1952, par laquelle ce haut fonctionnaire donne l'accord au nom des Administrations Financières, nous permettant ainsi de passer à la réalisation du projet sur lequel on discute depuis bientôt deux ans.

De façon à permettre l'aménagement de bureaux suffisamment spacieux pour loger au rez de chaussée la Perception et les services de l'Administration des Contributions Indirectes, l'Administration des Domaines a demandé qu'une partie du 1<sup>er</sup> étage soit aménagé en bureaux pour y loger ses propres services (Enregistrement)

Le Conseil Municipal a donné son accord sur ce point par une délibération antérieure. La lettre du 22.3.1952 de M. le Directeur de l'Enregistrement constitue un accord définitif mais contient une réserve, que tout le 1<sup>er</sup> étage de l'immeuble soit réservé à l'Administration de l'Enregistrement qui désire y loger l'Inspecteur en résidence à Montjean.

Le Maire expose d'autre part que la modification des premiers projets, comporte une augmentation de la dépense d'un peu plus de 2.000.000 de frs.

Le Conseil n'est cependant pas appelé à prendre des décisions définitives, car l'Architecte de l'Administration nous a informé que la Direction Départementale avait demandé au Ministère, l'accord nécessaire pour louer à la Ville l'immeuble tout entier alors que jusqu'ici l'Administration ne souhaitait louer que strictement ce qui était nécessaire à l'aménagement des services financiers.

La proposition définitive de l'Administration financière pourra être communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine session, d'ici là, la Commission des Finances aura connu de l'affaire pour ce qui la concerne.

## 5° Questions Diverses

### a) Drainage du cimetière

Le Maire rend compte à l'Assemblée que pour satisfaire à une demande de M. Fages, dont le principe avait été admis par le Conseil, M. Maudy a été consulté quant à la possibilité qu'il pourrait y avoir de drainer le cimetière.

D'après l'avis de ce technicien, ce travail s'avère impossible, il faudrait en effet pour le réaliser d'une façon convenable, toucher aux tombes, ce qu'il faut éviter.

M. Fajau demande si on ne pourrait au moins, assainir les allées et propose son gouffonnage.

M. Eau-Bécille se rallie et appuie cette proposition.

M. Maudy, Ingénieur-Conseil de la Ville, sera consulté et les Commissions intéressées saisies de la question.

### b) Vente de la propriété Gaubain

Il semble qu'un malentendu se soit produit à ce sujet, M. le Maire croyait que M. Fajau devait voir le propriétaire et prendre rendez-vous au nom de la Commission désignée par le Conseil.

En réalité, M. Fajau absent toute la semaine n'a pas pu joindre le propriétaire et il est décidé que M. le Maire écrira.

### c) Quête en faveur des sinistrés

M. le Maire rend compte que la quête en faveur des sinistrés, faite au cinéma les "Variétés" et sur le terrain de l'U.S.M. a produit la somme de 9.625 frs.

### d) Embellissement de la Ville

Le Conseil Municipal avait renvoyé pour avis devant la Commission des Travaux, le déplacement du Calvaire et le déplacement du Monument aux Morts qui se trouvent actuellement place de l'Hôtel de Ville.

Le Maire communique l'avis favorable de la Commission des Travaux, l'accord des autorités ecclésiastiques et fait connaître que la Commission propose l'installation du Monument aux Morts dans le plus beau cadre qu'il soit possible, c'est-à-dire à l'entrée du boulevard à l'extrémité opposée du square de Lassus.

Le Conseil doit décider en dernier ressort.

M. Birabent demande la parole et expose que sans s'opposer au principe, il se demande s'il ne conviendrait pas de solliciter l'avis des Anciens Combattants.

M. Pujau, Vice-Président des Anciens Combattants, fait remarquer qu'il est aussi intéressé que quiconque au culte des morts pour la France, mais que pourtant il est partisan du déplacement du Monument qui en fait a été placé là où il est contre l'avis des Anciens Combattants de 1914-1918.

Il rappelle que ce Monument devait être Place du Mercadier et nombreux furent ceux qui ont estimé que l'emplacement finalement choisi lui enlevait tout cachet car il se trouve écrasé par la masse imposante de l'église. (dont il est situé à moins de 20 mètres).

Placé au boulevard, non seulement le Monument serait mis en valeur, mais cela aurait pour résultat de permettre le déroulement des manifestations habituelles sans être gêné par la proximité de la Route Nationale.

M. Cau. Béville demande si ce projet n'est pas susceptible d'entraîner de grosses dépenses et confirme en tous cas qu'il souhaite que les Anciens Combattants soient préalablement consultés.

M. Lagardelle demande alors quelle sera la position du Conseil Municipal, si les Anciens Combattants sont défavorables au projet. Il estime que la question doit être posée de la façon suivante et soumise au vote de l'Assemblée. Enlève-t-on ou Non le Monument.

M. Babie est de cet avis et estime que le Conseil seul doit décider.

M. Arnaud confirme ce point de vue et insiste pour que le Maire mette la question au vote.

M. Fages demande alors qu'un plébiscite soit ouvert auprès de la population, les Anciens Combattants partie intégrante de la population pourront ainsi faire connaître leur avis.

Sur les moyens matériels d'organisation de ce plébiscite, il propose qu'après une annonce faite auprès de la population, qu'un registre soit déposé au Secrétariat de la Mairie pour recueillir les signatures pour ou contre le projet.

M. Pujau proteste contre ce procédé et fait remarquer que le Conseil est appelé à se prononcer sur une question précise.

1°). L'embellissement de la Ville doit entraîner le déplacement du Monument. Est-on d'accord oui ou non - si oui - que les Anciens Combattants soient consultés quant au nouvel emplacement, rien de plus naturel, à la condition toutefois de pouvoir les réunir et il ne s'en chargera pas.

M. Cau. Béville déclare qu'il se rallie à l'avis de M. Fages.

Finalement le Maire met aux voix, le principe du plébiscite auprès de la population.

Ce principe est adopté par : 11 voix contre 8 et 1 abstention.

Pour:

M. M. Fages - Sandrine - Bourdel - Cau - Cécille - Do - Beyret - Barthe  
Bouche' - de Lassus - Birabent - Gournerc.

Contre :

M. M. Sufer - Arnaud - Pijau - Soubielle - Orliac - Batbie - Verdier  
D<sup>t</sup> Blancat.

Abstention :

M. Lagardelle.

X e) Echange de parcelles entre la Ville et M. Daval

Le Maire rend compte que la Commission des Travaux s'est  
rendue sur la place aux moutons et donne un avis favorable à un  
échange de parcelles gratuit entre la Ville et M. Daval propriétaire.

Le dossier administratif qui sera établi, sera soumis pour  
agrément définitif à l'Assemblée.

f) Nivellement de la place aux moutons

La Commission des Travaux a émis le vœu que la place  
aux moutons soit nivelée et remise en état.

Le travail de nivellement par pelles mécaniques entraînerait  
une dépense de 600.000<sup>f</sup> environ.

A l'unanimité, le Conseil renonce à faire exécuter le  
travail de cette manière.

La Commission des Travaux étudiera le problème.

g) Embellissement de la place de l'Orme

Pour permettre le cylindrage de la place de l'Orme, la  
fontaine qui se trouvait au centre de cette place a été déplacée, le  
pylône électrique le sera également; il convient d'abattre les deux  
arbres qui détériorent la chaussée et une proposition est faite par un  
entrepreneur de la Ville, M. Gastel, qui demande 5.000<sup>f</sup> pour déraciner  
ces deux arbres et que le bois lui soit laissé, ou il propose un prix  
forfaitaire de 10.000<sup>f</sup> si la Ville conserve le bois; après étude et discus-  
sion, le Conseil estime plus intéressant de traiter forfaitairement  
pour 5.000<sup>f</sup>. L'agrément de l'Autorité ecclésiastique sera demandé pour  
le déplacement du Calvaire.

h) Salle de Gymnastique

M. Arnaud Président de la Commission des Travaux, rend  
compte de la visite effectuée par la Commission des Travaux en  
vue de l'utilisation de la salle de Gymnastique. Cette Commission  
estime qu'à très peu de frais, blanchiment, peinture, remise en état  
des portes et fenêtres, la première salle pourrait être aménagée et  
servir de salle de réunion.

A l'unanimité, le Conseil est favorable à ce projet.

Un devis sera demandé qui sera soumis aux Commissions intéressées

i) Achat de tuyaux aux Sapeurs-Pompiers

Nous sommes maintenant en possession du devis concernant  
une fourniture de tuyaux nécessaires à l'équipement des Sapeurs

Compteurs, cette dépense de l'ordre de 60.000<sup>f</sup> environ, sera soumise à la Commission des Finances qui reçoit plein pouvoir à l'Assemblée.

j) Désignation des Délégués à la Chambre des Métiers

M. M. Adère et Fages Emile, maîtres artisans, sont désignés pour faire partie de la Commission de révision de la liste électorale.

k) Achat de la mitoyenneté du Pécoup.

Le Maire rend compte à l'Assemblée que pour permettre la réalisation des travaux de couverture du Pécoup, il convient d'acquiescer la mitoyenneté du cours d'eau sur la distance comprise entre la rue de l'Égalité et le derrière de la salle de gymnastique.

Une cotimation a été demandée pour nous et faite par M. Dupuy, Géomètre.

Cette cotimation porte sur la valeur des arbres plantés sur le versant nord du cours d'eau et sur la valeur du terrain.

1° Les arbres au nombre de 24, chênes, châtaigniers, ormeaux et frênes, sont évalués à 50.000<sup>f</sup>.

2° Le terrain d'une superficie de 900 m<sup>2</sup> est évalué à 40<sup>f</sup> le m<sup>2</sup>.

Les consorts Chanfreau, sont d'accord avec les prix de l'expertise sous réserve que l'écoulement des eaux naturelles provenant de leur propriété soit possible.

l'Assemblée délibère :

Considérant les prix de l'expertise comme étant normaux, tant en ce qui concerne l'évaluation des arbres que l'évaluation du terrain.

A l'unanimité, accepte ces prix et autorise le Maire à passer tout acte et à signer tout contrat sur ces bases.

l) Construction de w.c. publics, Place au foirail

Depuis de nombreuses années, il a été envisagé de construire des w.c. publics à proximité de la grande halle.

Pour satisfaire à une demande du Syndicat d'Initiative, l'Administration Municipale s'est informée du montant approximatif de la dépense qu'il y aurait à engager. Celle-ci serait de l'ordre d'environ 200.000<sup>f</sup>.

Le Conseil à l'unanimité est d'accord sur le principe de la construction et demande qu'un avant-projet soit établi et soumis aux Commissions intéressées.

m) Délibération de régularisation

Par délibération en date du 15.12.1951 le marché de 225.000<sup>f</sup> avec M. Fages, Ebéniste à Montjean, pour la construction de la bibliothèque a été décidé.

Le marché n'ayant pas pu être envoyé à l'approbation avant la clôture de l'exercice, il est rattaché à la séance de ce jour.

Il en est de même pour un marché de 417.360<sup>f</sup> passé avec la S<sup>te</sup> S.A.C.E.R, 1 rue Jules Lefèvre à Paris, pour la réfection des cours de l'École des Filles et Maternelle et déjà passé devant le Conseil le 20.8.52.

### n) Indemnité de gestion

Le Maire rend compte à l'Assemblée :

sur le décret du 4 Mars 1924 et la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> Août 1876 ;

Considérant qu'en raison de la décision du Ministre de l'Intérieur du 11/8/50 triplant l'indemnité à compter du 1/1/50, il est équitable que les remises du Receveur A. Sourrouille Percepteur à Montjean, soient augmentées de l'allocation dite du 1/10<sup>e</sup> personnel.

Le Conseil vote l'adite augmentation en faveur de M. Sourrouille à compter du 1/1/50, Receveur, et décide que la somme nécessaire sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice 1952.

### o) Pétition des commerçants limonadiers

Le Maire soumet au Conseil une pétition non datée qui lui a été remise le 4 Avril dernier, par laquelle quatorze commerçants, cafés, hôtels, restaurants, demandent que les forains soient autorisés à s'installer dans toute la Ville à l'occasion de la fête locale du 24 Juin.

Ils demandent également que les bals du samedi, dimanche, et lundi aient lieu, Avenue Charles de Gaulle le samedi, Place Valentin Abeille le dimanche, Place de l'Erme le lundi.

Le Conseil discute de cette question, et les avis sont partagés

M. St Blancat fait remarquer que par une délibération antérieure, le Conseil Municipal a décidé que sauf exception, les fêtes locales se dérouleraient sur l'Esplanade.

Le Conseil décide finalement de transmettre la pétition dont il s'agit au Comité des Fêtes avec avis favorable dans toute la mesure du possible.

Ont voté contre cette transmission : M. M. Fijau - Lagardelle  
St Blancat - Orliac.

### p) Organisation de la fête de la St Jean.

Le Comité des Fêtes par lettre du 5 Avril, propose un programme pour l'organisation de la fête de la St Jean qui commence le Mercredi 17 Juin au Lundi 23 et d'un total de 190.000 F

Le Maire donne lecture du détail de cette manifestation.

M. Bau. Béville demande que ce programme soit renvoyé devant la Commission des Finances, il en est ainsi décidé.

### q) Immeubles à vendre

M. le Maire informe le Conseil qu'il lui a été signalé que l'immeuble Sarramon touchant à l'immeuble Caiffa est à vendre pour la somme de 4.000.000 de frs. M. Lagardelle estime que le prix n'est peut-être pas élevé, mais qu'il y a logé dans cet immeuble de nombreux locataires. M. Fijau demande que des renseignements soient pris.

Dans le même ordre d'idées, on signale également que l'Hôtel du Parc situé sur la grand place, serait à vendre. Le Conseil décide que des renseignements seront pris auprès du Notaire représentant le propriétaire.

Approuvé à St Gaudens

le 9-5-1952.

2) W.C rue de la Fontaine

M. Fages demande si on ne pourrait prévoir la construction de W.C. publics dans le bout de la rue la Fontaine à l'entrée du passage longeant le Séminaire, M. le Maire répond que le principe a été décidé et même voté par le Conseil en même temps que la construction de W.C. publics au boulevard. On avait décidé de réaliser un projet à la fois en commençant par le plus urgent, c'est-à-dire par le boulevard.

Ce projet n'est cependant pas perdu de vue et sera réalisé le plus rapidement possible.

3) Propriété de Mazères

M. Fages demande quelle mesure le Conseil compte prendre pour couvrir la responsabilité de la Ville dans les accidents qui pourraient survenir en raison de la vétusté d'un immeuble qui tombe en ruines et qui est la propriété de la Ville sur la route de Mazères territoire de cette commune.

Il demande s'il ne conviendrait pas de tirer partie d'une façon ou d'une autre de cette propriété.

Une discussion s'engage à ce sujet, à la suite de laquelle le Conseil décide le principe de la vente de cet immeuble. Le Maire est autorisé à entreprendre toutes démarches à ce sujet.

4) Cimentage de trottoirs au Boulevard

M. Barthe fait remarquer que tout une partie du trottoir qui longe le boulevard le long des immeubles Lagailarde et Besset n'est pas cimenté et pratiquement sans fil d'eau. Les propriétaires seront mis en demeure d'avoir à effectuer les travaux nécessaires pour lesquels la Ville conformément à l'usage supportera la moitié de la dépense.

5) Ouverture d'une classe enfantine au quartier du Plan

M. Arnaud expose à l'Assemblée qu'à la suite de nombreuses demandes d'habitants du quartier du Plan, il a été amené à procéder à une enquête au sujet de l'intérêt qu'il pourrait y avoir à ce que l'on demande la création d'une classe enfantine dans ce quartier.

Il ressort des renseignements qu'il a recueillis, que 26 enfants de 2 à 6 ans, seraient susceptibles de fréquenter cette classe. Dans ces conditions, une création pourrait être demandée avec toute chance d'être accueillie favorablement par l'Autorité Préfectorale. Après discussion, à l'unanimité, le Conseil se déclare favorable à ce projet. M. Arnaud, Premier Adjoint au Maire, est chargé de poursuivre toutes négociations, tant auprès des Administrations Supérieures, qu'à l'effet de trouver les locaux nécessaires.

6) Divers

M. Barthe rappelle qu'en 1947, le Conseil avait décidé de combler le fossé bordant la route de Mazères.

M. le Maire fait remarquer que ce chemin dépend des Ponts et Chaussées et qu'il conviendrait de s'adresser à cette Administration. M. le Maire donne la même réponse au sujet de l'intervention de M. Fages en faveur

du chemin de la rue de l'Égalité contrôlé par l'Administration des Ponts et Chaussées.

M. Fagis demande encore que les impasses du Banard et Parade, soient cimentées. M. le maire fait remarquer que ces travaux seront faits lors de la réfection de la chaussée principale; il en a été ainsi convenu avec le Service Vicinal.

d'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11<sup>h</sup>30.

~~Diagnette~~ ~~Specif~~ ~~Donneur~~ ~~Cherif~~ ~~Wauw~~  
~~Specif~~ ~~Donneur~~ ~~Cherif~~ ~~Wauw~~  
~~Specif~~ ~~Donneur~~ ~~Cherif~~ ~~Wauw~~  
~~Specif~~ ~~Donneur~~ ~~Cherif~~ ~~Wauw~~  
~~Specif~~ ~~Donneur~~ ~~Cherif~~ ~~Wauw~~